

Syndicat Mixte d'Aménagement de
l'Arve et de ses Affluents



Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le 18/09/2025

ID : 074-257401943-20250917-2025_D_216-AU



Année 2025

Feuillet n°

2025/.....

Paraphe

DÉCISION N° 2025-D-216

Objet Avenant n°1 au marché 2019-PI-14 « Mission de maîtrise d'œuvre confortement et reconstruction des digues du Borne sur la commune de Bonneville et avant-projet sur les digues de l'Arve »

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L5211-2 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment son article L.2194-1 5° ;

Vu la délibération D2020-02-08 autorisant le Président à signer le marché 2019-PI-14 relatif à une Mission de maîtrise d'œuvre confortement et reconstruction des digues du Borne sur la commune de Bonneville et avant-projet sur les digues de l'Arve avec un groupement d'entreprise dont le mandataire est SAFEGE ;

Considérant que le marché prévoyait une répartition des dépenses entre les membres du groupement qui doit évoluer pour la tranche optionnelle 4 ;

DÉCIDE

Article 1 : De signer l'avenant 1 au marché 2019-PI-14 « Mission de maîtrise d'œuvre confortement et reconstruction des digues du Borne sur la commune de Bonneville et avant-projet sur les digues de l'ARVE » portant modification de la répartition des dépenses entre les membres du groupement d'entreprises pour la tranche optionnelle 4 sans modification du montant du marché.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions, publiée au recueil des actes administratifs et copie sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville.
- Madame la Comptable publique assignataire
- Monsieur le Directeur du bureau d'études SAFEGE Savoie Dauphiné

Fait à Saint Pierre en Faucigny,
Le 17/09/2025

Le Président,
Bruno FOREL

Acte certifié exécutoire par le Président du SM3A compte tenu de :

- Sa réception en sous-préfecture le :
- Sa publication le :

Le Président

